Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 9 (1901)

Heft: 12

Artikel: Vers adressés au Bailli Jean Steiger à son entrée en charge à Lausanne 1612

Autor: Cart, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-10738

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VERS ADRESSÉS AU BAILLI JEAN STEIGER

à son entrée en charge à Lausanne

1612

Monsieur le professeur André Gindroz, dans son *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud* (1853) raconte (p. 396-406), de quelle manière le bailli Burkard Fischer fut reçu à son arrivée à Lausanne en 1630. Il cite un morceau de vieille poésie vaudoise composée à cette occasion et qui, sous la forme d'une comédie, exprimait les « Regrets pour le triste départ de magnifique et généreux seigneur Marquard Zehender, conseiller en la très illustre République de Berne, — et Réjouissance pour l'heureuse arrivée de magnifique et très honoré seigneur Burkard Fischer, conseiller aussi en la Ville et Canton de Berne et son successeur au bailliage de Lausanne. » — Cette comédie fut représentée au Château de Lausanne, le 1er octobre 1630.

Il n'est pas nécessaire de dire que cette pièce, précédée d'un sonnet, est un tissu des plus écœurantes flatteries. Le bailli sortant — de même que son successeur — est porté aux nues. Faut-il y voir un indice de l'esprit qui animait alors les Lausannois, — ou simplement une œuvre de rhétorique de mauvais goût, comme il arrive parfois à la gent académique d'en produire ? M. Gindroz fait remarquer en effet que le poète représente ici en quelque mesure l'académie elle-même qui, dans des circonstances pareilles, se montrait avec éclat.

Etait-il d'usage que le départ d'un bailli et l'arrivée de son successeur fussent célébrés de cette manière ou d'une manière analogue ? Cela n'est pas probable. Cependant l'exemple cité par M. Gindroz n'est pas unique et on peut en conclure que le fait s'est reproduit plus d'une fois, sans

pourtant faire règle absolue. Un document, que nous avons entre les mains, est à peu près de même nature que la pièce analysée par M. Gindroz. Au dos de ce document nous lisons ces mots que nous copions exactement : *Sonets de Jean Fabry Pr Mg^r^ Jean Steiger et Madame Marg^te^ Steiger sa femme. Sur leur arrivée au Balliage de Lausanne, 1612.*

L'écriture de ce morceau est très ancienne et elle a tous les caractères d'une époque déjà reculée. Elle ressemble d'une manière frappante à celle d'autres documents du XVIIe siècle et de même date que nous avons eu l'occasion de consulter. Sur un papier jauni par le temps, l'encre elle-même a beaucoup pâli. L'ensemble n'est pas d'une lecture très courante et, pour ne pas mettre le lecteur à une trop grande épreuve, nous n'en donnerons qu'un échantillon.

I

La pièce que nous avons sous les yeux est adressée « *A très noble, très sage, très prudent et très vertueux seigneur Monseigneur* JEAN STEIGER, *Baron de Rolle et très digne Baillif de la noble Lausanne cité chevalliere, sur son heureuse arrivée.*

Elle débute par un *sonet (sic)*, dont nous citons les premiers vers en respectant leur orthographe :

O Dieu pere du Tout, ie te rens pàr priere
Graces et aCtions, qui nous as enfanté
C'est illvstre Seigneur, ou les siens ramené
Dans la Noble Cité, Lausanne chevalliere ;
Certes pour tout certain, accose d'un tel' heur
Vn chacun est enflé d'une grand voix divine
Plins de vers le gosier, plins de vers la pOitrine
Pour chanter tes louanges, tes vertus et honneur.

Avant d'aller plus loin, nous nous demandons qui était ce Jean Fabry, auteur responsable de vers qui témoignent, chez le poète, d'un grand enthousiasme, sans doute très sincère,

plus que d'un grand génie poétique ? Nos recherches sur ce point n'ont pas abouti à quelque chose de positif. En 1620, il y avait bien à Lausanne un professeur du nom de Faber, Fabri ou Lefèvre, qui enseignait à l'Académie la philosophie, les mathématiques et la physique. Il donnait en outre quelques leçons de droit. Mais il s'appelait Jean-Rodolphe et non simplement Jean. Ses fonctions cessèrent en 1624. Son nom s'écrivait *Fabri* et non *Fabry*. Ce ne serait pourtant pas une raison pour distinguer entre ces deux personnages, tant, à cette époque et plus tard encore, l'orthographe des noms propres a varié. En tout cas, le nom de *Fabry* se trouve dans des actes du XVIe siècle et se confond avec celui de Fabre ou Favre.

II

Continuons maintenant à transcrire la pièce de Jean Fabry, en usant d'une écriture et d'une orthographes plus modernes :

Pour moi, certes toujours le haut ciel emplirai
Du grand de ton renom, voire voire ferai
Ton los[1] et ton honneur voguer sur l'Amphitrite ;
Qui plus est volera, fameux dès l'Orient
Toujours sans s'arrêter jusqu'en l'Occident.
Bref ! sémerai partout hardiment ton mérite.

Puis vient un quatrain :

Ainsi comme en haut mont, la palme belle et large
Va ses branches levant, quoiqu'en terre hélas
L'on veuille prosterner ses rameaux contre bas :
Ainsi ira votre nom illustre d'âge en âge.

Enfin un acte d'humilité :

Prenez-le en gré, Monsieur, s'il vous plaît ainsi comme
Pour vous servir tout prêt de bon cœur je suis l'homme.

Le bailli Jean Steiger a-t-il été ce très noble, très sage,

[1] Louange, éloge (laus).

très prudent et très vertueux seigneur dont l'entrée au bailliage de Lausanne remplissait de joie le poète Jean Fabry et excitait au plus haut point sa verve ? Nous voulons le croire, quoiqu'il soit toujours assez difficile de conclure des éloges prodigués à un grand personnage aux mérites réels de ce dernier.

Nous ne pensons pas que le règne du bailli Jean Steiger, qui dura les six années réglementaires, soit de 1612 à 1618, ait eu un caractère particulier et ait été marqué par des événements dignes d'être rappelés. Lui-même appartenait à la famille des Steiger *blancs* dont les armoiries étaient de gueules, soit rouge, à un bouc issant d'argent. Il était baron de Rolle et Jean Fabry ne manque pas de le constater. Qu'on nous permette à ce propos d'entrer dans quelques détails sommaires sur cette baronnie et de rappeler comment elle était entrée dans la famille Steiger.

La baronnie de Rolle et Mont-le-Vieux s'étendait sur une partie considérable de la Côte. En 1455, elle réunissait en un tout les deux seigneuries d'abord distinctes de Mont-le-Vieux et de Mont-le-Grand. Dès lors, ces seigneuries ne furent plus séparées et le château de Rolle devint le manoir des barons.

En 1558, le trésorier Jean Steiger, — peut-être, comme on l'a écrit, — le plus riche Bernois de son époque, qui possédait déjà la baronnie de Mont-le-Grand, acquit encore celle de Rolle et Mont-le-Vieux. Devenu avoyer en 1562, il mourut en 1582, laissant deux fils mineurs, Jean et Georges. Le premier eut en partage Rolle et Mont-le-Vieux. Son fils, celui-là même dont nous nous occupons, baron de Rolle et Mont-le-Vieux, naquit en 1573. En 1596, il entra au Grand Conseil de Berne ; de 1603 à 1609, il fut bailli de Nyon ; en 1612 bailli de Lausanne, et en 1619 il devint sénateur. Il mourut en 1621, à l'âge de 48 ans, à Berne ou à Rolle (?).

Dans sa jeunesse, Jean Steiger avait été page de Maurice

de Nassau, le célèbre général et stathouder de Hollande, deuxième fils du Taciturne. Il avait servi sous lui dans la guerre contre l'Espagne. En 1611, il avait participé, comme capitaine, à la campagne des Bernois contre la Savoie. Peu après, il fut envoyé en Bourgogne et en Savoie pour régler des questions de délimitation de frontières. C'est donc avec quelque raison que Jean Fabry pouvait exalter la noblesse du nouveau bailli de Lausanne. Nous espérons que ce haut magistrat s'est toujours montré très sage, très prudent et très vertueux.

III

Mais nous avons vu, par la suscription du document que nous avons entre les mains, que le poète ne célébrait pas seulement, dans ses vers, l'arrivée du bailli mais encore celle de Madame la baillive. Voici le compliment de bienvenue que lui adressait Fabry :

A très noble, très sage et très vertueuse dame Madame Marguerite Steiger, baronne de Rolle et très honorée Baillive à la Noble Lausanne, sur son heureuse arrivée.

Sonet :

Noble et gente Princesse et de beautés remplie
Dieu qui t'a ramené en santé d'un château
Pour retourner en joie en un autre château,
A lui soit gloire, honneur et à toi longue vie.
O que bénit soit Dieu d'une telle arrivée,
Un chacun à présent est content de ses vœux,
Un chacun maintenant peut contenter ses yeux
De voir cette déesse de vertus décorée !
Dieu veuille qu'à toujours je puisse d'une voix
Cantiquer le renom de ce couple bernois,
Et te voir en bonheur sur la palme de gloire ;
Mais, ma Muse, où vas-tu ? Plus tôt tu compteras
Les poissons de la mer ; plus tôt tu nombreras
Les étoiles du Ciel que sa grande mémoire !

Et encore ici, comme pour le bailli, la *captatio benevolentiæ :*

Prenez en gré ce los (madame) s'il vous plaît,
Vous étant dédié d'un serviteur tout prêt !

Et enfin, pour conclure et n'oublier aucun des membres de la famille baillivale : *Vœux à Monsieur, à Madame et à tous les siens :*

Dieu veuille que jamais aucun mal ne vous vienne,
Dieu vous veuille garder de tous vos ennemis,
Dieu contre vos haineux vous préserve et soutienne,
Dieu vous veuille augmenter sans fin vos bons amis !

Avant de mettre le point final à ces lourdes flatteries et à ces vœux emphatiques, le poète se recommande encore à l'attention des nobles et vertueux personnages auxquels il s'adresse en implorant leur indulgence :

Jean Fabry donc je suis, qui ses vers vous présente
Pour l'indice et témoin d'un ami serviteur,
Vous priant l'accepter avec telle faveur
Que l'excusiez du tout, en ce fait vous contente !

Cela n'est pas très clair, mais le seigneur bailli et Madame la baillive auront sans doute répondu aux désirs secrets du poète.

Puisque, dans ce dernier morceau, il a été question de l'épouse du bailli Steiger, il n'est pas sans intérêt de dire ici quelques mots de cette noble dame.

C'est en 1594 que Jean Steiger épousa Marguerite Tscharner dont il eut une nombreuse postérité. Son troisième fils, Jean, baron de Rolle et de Mont-le-Vieux, naquit en 1602. En 1632 il entrait au Grand Conseil de Berne ; en 1640 il devenait bailli d'Echallens, en 1653 bailli de Nyon et il mourait en 1674. Il eut un fils, Alexandre, et un petit-fils, Jean-Charles, qui paraît n'avoir pas eu d'enfant mâle, mais dont la fille, Sophie-Charlotte, née en 1739, épousa en 1765 Ch.-Rod. Kirchberger, qui fut sénateur et banneret à

Berne. Du fait de sa femme, il devint baron de Rolle et Mont-le-Vieux et de Mont-le-Grand. A l'époque de la Révolution helvétique, en 1798, les terres susdites appartenaient encore à lui et à sa femme, mais ils furent ruinés par l'abolition des redevances féodales.

En 1615, Jean Steiger, le bailli de Lausanne, avait acheté le château de Rosay, près de Rolle, et une partie de la seigneurie. Le château de Rolle, brûlé par les Bernois en 1530, reconstruit puis brûlé de nouveau par les Bernois en 1536, fut remplacé par le château actuel dans le style gothique. Il a été restauré par la famille Steiger, dont les armoiries, gravées dans la pierre au-dessus de la porte d'entrée, ont été martelées en 1798.

IV

Nos lecteurs voudront bien nous croire si nous leur disons qu'en plaçant sous leurs yeux les élucubrations poétiques de Jean Fabry, nous n'avons pas songé à leur offrir un modèle du genre. A ce point de vue, une pièce pareille serait un document tout à fait négligeable. Mais nous croyons qu'en histoire rien n'est absolument indifférent. Il faut peu de chose parfois pour aider la lumière à se faire sur tel ou tel événement demeuré obscur ou sur tel personnage mêlé à cet événement. Nous ne voulons pas affirmer que d'un compliment poétique on puisse tirer toujours une conclusion décisive ni même une induction probable. Toutefois, il n'est pas impossible que ce compliment, dans sa fadeur même, présente un indice de dispositions générales au sein d'un peuple.

La pièce de Jean Fabry aurait-elle cette valeur ? A en juger d'après elle, quatre-vingts ans après la conquête du Pays de Vaud, le peuple de ce pays se serait fort bien accommodé du régime bernois ; il subirait le joug de LL. EE. comme il avait subi le joug, pourtant moins lourd, de la

maison de Savoie. Sa résignation serait complète, et la voix louangeuse du poète serait la voix même du peuple. Plus d'un siècle allait s'écouler avant que le cri de liberté poussé par le major Davel résonnât dans le pays, mais, hélas ! sans éveiller d'écho, et il faudrait encore trois quarts de siècle avant que parût le jour de l'affranchissement. Le dithyrambe emphatique de Jean Fabry a-t-il été — aussi bien que, plus tard, la *Réjouissance* pour l'arrivée à Lausanne du bailli Burkard Fischer — un indice de l'état des esprits, à Lausanne, tout au moins ? C'est possible, et, à ce titre, il serait intéressant.

J. Cart.

LES CAMPAGNARDS ET LES RÉQUISITIONS EN 1798

Quand on entend parler de l'émancipation vaudoise en 1798 et de l'apparition dans notre pays des mots de liberté et égalité, on aime à se représenter les populations de l'époque comme étant remplies du plus grand enthousiasme pour le nouveau régime. On les voit rivaliser de zèle pour accueillir en frères les soldats de la « grande nation », fournir avec empressement tout ce qui pouvait être nécessaire ou seulement utile pour les troupes de la valeureuse armée d'Italie, mettre à la disposition des autorités nouvelles leurs corps et leurs biens pour assurer le triomphe de la liberté.

L'étude des faits ne confirme pas toujours ces suppositions. Elle nous montre les habitants de nos villages très ennuyés du bouleversement que la révolution amenait dans leur existence généralement monotone, très désireux de ne pas être obligés de s'occuper des événements, résolus de faire la sourde oreille lorsqu'on réclamerait leur appui et, en tout cas, de ne rien fournir de plus que les voisins.